



Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je désire exprimer en mon nom et au nom du Conseil Municipal tous nos vœux de santé et de bonheur pour l'année 2021.

Depuis le 3 Juillet, jour de passation de mandature, notre travail est rythmé par les décisions prises afin de maîtriser au mieux la pandémie Covid 19 que nous subissons et qui malheureusement perdure. Nous vivons des temps difficiles et bien sûr nous regrettons vivement que les activités des associations et les diverses manifestations qui animent la vie du village ne puissent avoir lieu.

Je souhaite par cet édito remercier le personnel communal pour l'implication dans son travail au quotidien malgré des conditions difficiles. Nous remercions particulièrement Mme Cavallès qui a fait valoir ses droits à la retraite après une dizaine d'années de service communal.

Remerciements également à Mme Blavy pour toute l'aide apportée afin que la transition se passe au mieux.

Je n'oublie pas les commerçants qui ont, par la décoration de leurs boutiques, animé le village pendant la période des fêtes de fin d'année.

Nous avons pour l'année 2021, des challenges importants à relever:

- le remplacement du Docteur Couzinier après 37 années dévouées à la commune ;
- l'avenir de l'établissement du Briol ;
- la recherche d'un nouveau restaurateur ;
- le réaménagement de l'accueil du camping ;
- la réhabilitation des maisons fortement délabrées au coeur du village.

Il y aurait également d'autres sujets à aborder, notamment au niveau de l'intercommunalité qui engage de nombreux projets économiques, touristiques et culturels qui peuvent concerner notre commune et ses habitants. Malgré le contexte actuel, l'équipe municipale va poursuivre son action avec optimisme et détermination.

En vous renouvelant mes meilleurs vœux, je vous assure d'une entière confiance en l'avenir, en notre capacité à dépasser les inquiétudes et les difficultés. Comme le professait autrefois Jean Jaurès « Il ne faut aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir ».

Denis Maffre

Sommaire

Vie communale p.2 à 7

- Etat civil
- Tabac presse
- Employées municipales
- Départ du Docteur Couzinier
- Colis des aînés
- Repas festifs à la cantine
- Décoration de Noël
- Micro-marché de Noël
- Patrimoine occitan
- Fibre
- Recensement cimetièrre
- Déclarer sa basse-cour
- Rappel à la loi
- Kiosque
- Déchets
- Elagage

Vivre ensemble p.8 à 9

- Convention culturelle avec la médiathèque de Brassac
- Gazette sur le territoire
- Communauté des Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (CCMLHL)
- Viane au cœur du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Associations p.10 à 17

- Perspectives des manifestations pour 2021
- Archers du Lac
- Comité des fêtes de Viane
- 365 jours parents
- Se canto
- Viane au fil des rencontres
- AcarVie
- Foyer Laïque d'Education Permanente (FLEP)
- Atelier de la Fontaine Couverte (AFC)
- Association des Parents d'Elèves (APE)
- Projet de nouvelle association
- Réseau des Jardiniers du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

A la découverte de notre patrimoine p. 18 à 24

- Blason de Viane

Entre nous p.25 à 26

- Mot des commerçants
- Bon à savoir

Vie communale

Etat civil

3 naissances
1 mariage
2 décès

Tabac Presse

Nous tenons à remercier Ghislaine Rouillard, du Tabac Presse de Viane. Nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite !

Nous souhaitons une bonne reprise de commerce à sa petite-fille.

Employées municipales

Véronique Cavallès est partie en retraite en fin d'année, Décembre 2020. Nous la remercions pour toutes ses années de service et pour sa bonhomie !

Géraldine Bardy prendra un congé sabbatique de 2 ans, à partir du mois de Juillet.

Marion Phelipot attend un heureux événement et sera arrêtée à partir du mois d'Avril.

Muriel Boyer s'occupe désormais de la garderie, tout en gardant une polyvalence dans le maintien et le nettoyage des locaux et l'administration du camping.

La mairie recherche une personne pour le ménage à partir du mois d'Avril et pour la garderie à partir du mois de Septembre.

Départ du Docteur Couzinier

Nous vous annonçons le départ à la retraite du Docteur Couzinier, fin Septembre 2021.

Nous recherchons donc activement un médecin. La commune a posté un message d'appel sur SOS Village, nous poursuivons les recherches.

La Communauté des Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (CCMLHL) a mandaté un cabinet de recrutement pour trouver des médecins.

Colis des aînés

Le repas des aînés n'ayant pas eu lieu, un colis gourmand a été offert en mains propres aux aînés à partir de 70 ans. Nous leur souhaitons une bonne dégustation !



La mairie vous invite à participer aux commissions municipales. N'hésitez pas à vous investir dans la vie de votre commune. Renseignements en mairie : 05 63 37 50 34.

Repas festifs à la cantine

Cette année, les enfants ont dégusté des plats spéciaux confectionnés par les cantinières. Du 12 au 18 Octobre 2020, a eu lieu la semaine du goût. Cette initiative permet aux enfants de faire de la prévention sur le «bien-manger» et de les sensibiliser sur le goût.



Ils ont eu également la chance d'émoustiller leurs papilles avec un repas spécial fête de Noël. Merci aux cuisinières, qui préparent avec grand soin tous ces repas !



Nous tenons à rappeler que la cantine fait et livre des plateaux repas pour tout âge. Pour tout renseignement, appelez la cantine directement : 05 63 37 17 31.

Vie communale

Décoration de Noël

Merci aux agents techniques d'avoir merveilleusement bien égayé et mis en scène notre commune pour ses fêtes de fin d'année !

Merci également à tous les commerçants d'avoir illuminé notre centre bourg. Le village était haut en couleur apportant une certaine convivialité et une dynamique villageoise ! Nous remercions également Stéphane Armangau pour ses oeuvres artistiques.



Micro-marché de Noël

Le samedi 19 Décembre 2020, sur la place Robert Oulès, a eu lieu un "Micro-marché de Noël".

En effet, compte tenu des mesures sanitaires liées au Covid, le traditionnel Marché de Noël n'a pas pu se faire dans la salle des fêtes.

A la demande des commerçants du marché du Samedi, Monsieur le Maire a autorisé l'organisation d'un "Micro-marché de Noël".

Dans un premier temps, ce sont uniquement les associations du village qui ont été invitées à participer à des ventes de produits alimentaires, comme les mesures sanitaires le permettaient. Puis, lorsque la vente de produits qui n'étaient pas de première nécessité fut autorisée, des artisans d'art ont pu y participer, les places étant limitées par le respect des règles de distanciation.

Etaient donc présents en plus des commerçants habituels, les associations Acarvie, Se canto, l'APE ainsi que "Les pâtisseries de Jeanne", Sabine Chantefort (saucissons au chocolat), Josette et Christian Gasser (gâteaux alsaciens), Isabelle Coiffure (produits cosmétiques), GAEC de Saussonières (Paniers gourmands), Jean-Paul Perez (Bijoux en pierre), Lionel Séguier (objets en bois), Marie-Andrée Gazel (miel) et Andréa Visser (créations au chocolat).

Tout le monde a apprécié de se retrouver pour ce moment de convivialité et de partage qui faisait chaud au cœur.

Même le Père Noël avait fait un détour par Viane et nous l'en remercions chaleureusement !

Merci à tous les exposants, les visiteurs et...à la météo !



Vie communale

Patrimoine occitan

Notre commune va se doter de 3 panneaux d'entrée de village en occitan. Le Département contribue au financement de ses panneaux.

Il sera écrit: « Viana Pèirasegada ». La prononciation de ces notations est la suivante :

-en notation phonétique scientifique :

[bj'ano]

[p.ɛjɾɔsɛɣ'ado]

-en notation « impressonniste » sur la base du français :

« biano »

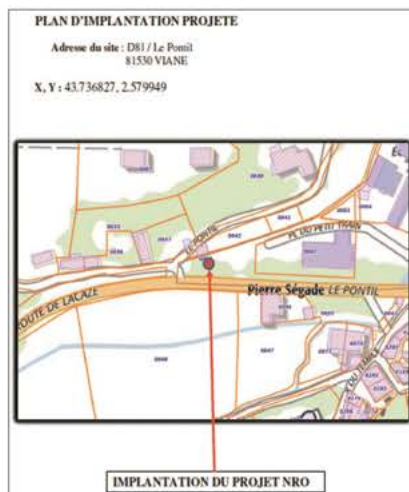
« pèïro-ségàdo »



Pour le sens, Viana est une forme prélatine, probablement, celtique de sens inconnu. « Pèirasegada » est l'occitan « pèira segada » « pierre sciée, coupée » à cause des ardoisières que l'on trouve sur le lieu nous dit Frédéric Mistral. La convention orthographique de l'occitan est de noter en séparant les mots quand un nom de lieu reste précédé de l'article (qu'il fonctionne comme un mot ordinaire, ainsi « lo Mas nòu » ou « la Pèira plantada ») mais en soudant les mots s'il n'y a pas d'article, signe que la forme (même si elle reste claire pour le sens) s'est figée comme un seul mot (on écrirait « Masnòu », « Pèiraplantada » et donc dans ce cas « Pèirasegada »).

Fibre

L'adressage a pour but de mettre les adresses aux normes afin de faciliter les missions de service public. C'est donc une obligation pour la commune. L'adressage des hameaux est terminé, ce qui va permettre l'installation de la fibre optique FFTH sur l'ensemble de la commune. Les travaux débuteront début Février.



Recensement cimetière

Nous envisageons de procéder à un recensement des sépultures abandonnées, vous verrez au moment voulu des affichettes sur les tombes concernées, ainsi qu'un affichage en mairie. Merci d'avance si vous pouvez nous aider :

-soit en nous communiquant des renseignements sur les ayant droit ;

-soit, si vous les connaissez, en les renvoyant auprès de la mairie.

Le contact de la mairie :
05 63 37 50 34

Vie communale

Déclarer sa basse-cour

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES COURS



Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, il est impératif de :

- >les déclarer en mairie ;
- >confiner vos volaillers ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- >exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

Si une mortalité anormale est constatée: conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant. Contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Rappel à la loi



Les dépôts sauvages de déchets sont interdits et passibles d'une amende de 150 à 1 500€ (art.L 541-3 du code de l'environnement).

Merci de vous orienter directement en déchetterie ou de vous référer au calendrier des encombrants.

« Netteté et propreté maintiennent le coeur en joie » *La Célestine - Fernando de Rojas*

Kiosque



Le kiosque (Place Robert Oulès) est un point d'information où vous pourrez trouver des communications de la mairie, des associations, des commerçants ainsi que des annonces de particuliers.

Des livres y sont également déposés et mis à la disposition de tous. Nous vous remercions de limiter vos dépôts à des livres en bon état. Les livres détériorés et obsolètes doivent être mis dans les colonnes jaunes de tri. Qu'on se le dise ! Merci de votre compréhension et de votre coopération !

Un défibrillateur s'y trouve en accès libre en cas de nécessité. Il peut sauver la vie d'une personne atteinte d'une attaque cardiaque, en attendant les secours. Son utilisation est très simple, il suffit de l'allumer, d'écouter et de suivre les consignes.



Vie communale

Gestion des déchets

Suite à la réunion de la Commission déchets de la CCMLHL qui a eu lieu le 22/10/20, voici quelques informations qui nous paraissent importantes de vous communiquer :

Concernant les colonnes de tri, avant, nous devions séparer les emballages, les papiers et les cartons. Désormais nous pouvons les mélanger dans la même colonne. Les gros cartons bien découpés ou pliés seront donc comptabilisés dans les performances de tri de la collectivité.

Bon à savoir : les bidons de pétrole désaromatisé (type Kerdane) peuvent être recyclés. Il suffit simplement de les écraser et de l'insérer dans la colonne emballage.

Nous sommes le territoire de Trifyl qui a le taux de refus (erreur de tri) le plus bas. Félicitons-nous ! Parmi ces erreurs de tri analysées, 34 % sont des emballages plastiques non recyclables aujourd'hui (sacs, sachets, films plastiques, pots, boîtes et barquettes). A priori, ces déchets devraient être recyclables en 2022. Il nous faut donc être plus vigilants en attendant !



Pour ce qui concerne la collecte des encombrants, en porte à porte, nous avons demandé à simplifier la démarche par un simple appel téléphonique mais la Communauté des Communes a besoin d'une traçabilité. La mairie de Viane se propose de compléter la fiche pour les personnes si besoin.

Nous vous rappelons que le règlement définit les « encombrants » comme regroupant :

- les gros appareils électroménagers ;
- les sommiers ou matelas ;
- les meubles, portes ou fenêtres ;
- les gros objets en métal ou en bois.

Seuls les déchets encombrants respectant ce règlement et déclarés sur les fiches seront collectés. Le calendrier des services de collecte des encombrants est disponible en mairie.

Enfin, les dépôts sauvages (déchets abandonnés et déposés contrairement aux prescriptions) tels que nous pouvons régulièrement les voir à proximité des containers poubelles sont passibles de sanctions pénales avec une amende pouvant aller de 150 à 1 500 euros suivant les cas (Art.L 541-3 du code de l'environnement).

Nous vous rappelons que ce sont les employés communaux qui doivent ramasser et amener ces déchets à la déchetterie. Autant de temps perdu à faire des choses bien plus utiles pour notre collectivité !

Dans le but de traiter les ordures ménagères d'une manière respectueuse de l'environnement et à moindre coût, la CCMLHL incite ses usagers à pratiquer le compostage domestique. Chaque foyer a la possibilité de s'équiper d'un composteur que la CCMLHL s'engage à lui mettre à disposition (en Mairie ou sur le site de la Communauté).

La tarification Trifyl du traitement du tri se fait en fonction des quantités et de la qualité du tri :

Plus nous trions et mieux nous trions, moins nous payons !

Alors, tous ensemble, pour notre avenir et celui de notre planète, continuons nos efforts !

<https://www.montsdelacauneetmontagneduhautlanguedoc.com>

« Le guide pratique du tri » à télécharger et beaucoup d'autres informations.

Vie communale

Elagage

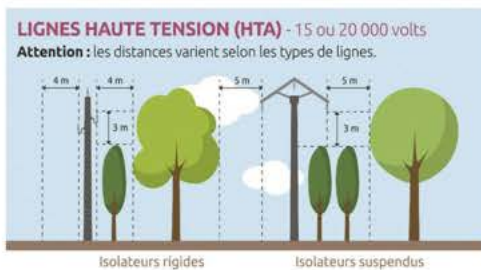
A la demande de la mairie, le service d'élagage d'Enedis est venu couper les branches menaçant la sécurité des personnes et du matériel, sur la Place du Petit train.



Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

Pour assurer la qualité de la fourniture de l'électricité et garantir la sécurité des personnes et des biens, il est nécessaire de garder à distance de la végétation vis-à-vis des lignes électriques.

La norme NF C 11-201 décrit les distances minimales de sécurité à respecter entre la végétation et le réseau électrique.



Position de l'arbre	Position du réseau	Responsabilité de l'élagage
En domaine privé	En domaine privé	L'élagage est réalisé par Enedis à sa charge. NB: Si la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne, le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres sur sa propriété.
En domaine privé	En domaine public	1 ^{er} cas: la végétation ne rentre pas dans la zone d'emprise, l'élagage est à réaliser par le propriétaire de l'arbre en respectant les « 6 règles de sécurité » énoncées ci-dessous. 2 ^{ème} cas: la végétation est dans la zone d'emprise, les travaux sont réalisés par Enedis pour des raisons de sécurité, le coût de l'élagage est à la charge du propriétaire de l'arbre (Article 10 du contrat de concession type § Autres Travaux).
En domaine public	En domaine public	1 ^{er} cas: l'élagage est à réaliser par Enedis à sa charge, dans le cadre de son programme d'entretien. 2 ^{ème} cas: la collectivité concédante souhaite par opportunité réaliser cet élagage, celui-ci est à la charge de la collectivité, en respectant les « 6 règles de sécurité » énoncées ci-dessous. La mise en sécurité électrique de l'ouvrage (mise hors tension) reste à la charge d'Enedis.

Les 6 règles de sécurité :

1° Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3m des lignes.

2° Faire une DT-DICT (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr) auprès d'Enedis en cas d'intention de travaux d'élagage à proximité d'une ligne électrique.

3° Ne jamais toucher une ligne, ni une branche ou arbre tombé sur une ligne, mais prévenir le service dépannage d'Enedis (0 972 675 081).

4° Ne pas planter ou laisser pousser des arbres aux abords d'ouvrages électriques.

5° Ne pas faire de feu sous les lignes.

6° Informer le service dépannage en cas d'arbre ou branche menaçant.

Pour votre sécurité, il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique reconnue.

Vivre ensemble

Convention avec la médiathèque de Brassac

Depuis le 1er Janvier 2021, Viane a signé une convention avec la médiathèque Espace de la Marquise de Brassac. La commune a subventionné à hauteur de 1€ par habitant soit 550€ environ. Les Vianais pourront donc bénéficier de tarifs préférentiels.

Le choix est vaste : CD, BD, livres, livre audio, mangas, etc. Vous pourrez aussi bénéficier d'un accès Internet avec des films récents.

RDV sur <http://lamarquise.brassac.fr/> ou 05 63 72 49 37

Gazette sur le territoire

La Gazette des amoureux des Monts de Lacaune est un journal intranet qui met en avant le territoire et tout ce qu'il s'y passe (associations, travaux, événements, etc.).

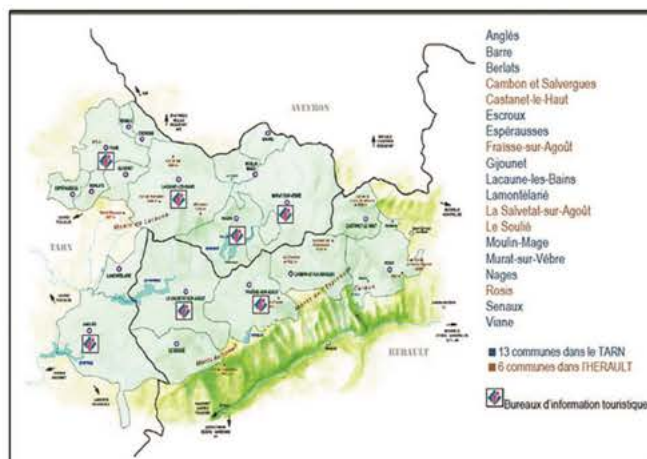
Le prochain numéro portera sur Viane. Alors n'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter via le blog suivant: <https://gazettelacaune.fr/>

Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (CCMLHL)

Les grands travaux de la CCMLHL :

- >un grand pôle culturel (salle de spectacle, médiathèque/ludothèque et office de tourisme) s'implantera à Lacaune-les-Bains ;
- >une réflexion sur le réaménagement du musée des Mégalithes à Murat-sur-Vèbre ;
- >rénovation de la piscine de La Salvetat-sur-Agoût ;
- >création de la maison de santé de La Salvetat-sur-Agoût/Fraïsse-sur-Agoût/Anglès ;
- >en étude : création d'une structure d'accueil petite enfance à Viane et à La Salvetat-sur-Agoût.

Pour plus d'informations, aller directement sur le site : www.ccmlhl.fr



Vivre ensemble

Viane au cœur du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc



Un Parc Naturel Régional est créé pour mettre en valeur et protéger de grands espaces ruraux habités. Pour être classé « Parc Naturel Régional », il faut un territoire à dominante rurale, dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine naturel, sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Le parc agit toujours en coopération avec les forces vives du territoire (élus, partenaires et habitants). Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc est l'un des 56 parcs naturels régionaux de France.

Son outil de travail est la Charte qui définit un projet de territoire pour 15 ans et fixe les grandes orientations et les actions que les communes, départements, régions, Etat s'engage à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Ses missions :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'information et l'éducation à l'environnement ;
- l'expérimentation, l'innovation et la coopération.

Notre commune a notamment bénéficié d'une subvention de 50 000 euros en 2009 pour le financement de la chaudière, dans le cadre d'un programme d'économie d'énergie.

Tous les Parcs Naturels en France sont gérés par des syndicats mixtes ouverts. Ce sont des établissements publics qui englobent des communes et leurs groupements, des départements et des communes. Le syndicat mixte du parc a un rôle décisionnel : il vote les budgets, les programmes d'action, etc.

Le bureau syndical est composé de 24 membres issus du Comité Syndical et élus pour 3 ans. Sur le secteur des Monts de Lacaune, les deux délégués titulaires sont Antoine Proenca, Maire adjoint de Murat et Richard Collet, Conseiller Municipal à Lacaune. Les délégués suppléants sont André Cabrol, Maire de Gijounet et Catherine Bertrand, Conseillère municipale à Viane.

Pour plus d'infos :
parc-haut-languedoc.fr

Associations

Perspectives des manifestations 2021

Février: -Stage de danse libre (FLEP)

Mars: -Carnaval (APE)

Avril: -Loto du Comité des fêtes
-Chasse aux oeufs Lundi de Pâques (APE)
-Conférence sur les plantes comestibles +
Stage de cirque (FLEP)

Mai: -1 Bodéga (Comité des fêtes)
-Foire agricole (Se canto)

Juin: -Fête de la musique (FLEP)

Juillet: -Initiation au tir à l'arc (Archers du Lac)
-Marché gourmand de nuit (Comité des fêtes)
-Cinéma plein air (FLEP)

Août: -Fête votive (Comité des fêtes)
et exposition (AFC)
-Fête de Fraïsse (Comité des
fêtes Fraïsse)
-Cinéma plein air (FLEP)

Octobre: -Défilé d'Halloween (APE)
-Conférence sur les
champignons (FLEP)

Novembre: -Marché de Noël (Se canto)
et exposition (AFC)

Décembre: -Théâtre (FLEP)
-Loto (APE)
-Réveillon de la St Sylvestre
(Comité des fêtes)

Nous tenons à envoyer un cordial message de soutien à toutes les associations ! Nous espérons vivement qu'elles puissent reprendre leurs activités dans de bonnes conditions. Courage et merci pour tout ce que vous faites pour la commune et ses habitants ! Nous rappelons que ce calendrier est sous réserve des conditions sanitaires liées au Covid 19, merci de vous rapprochez directement des associations.

Archers du Lac

Comme chacun le sait, cette année 2020 a été exceptionnelle par l'interruption de toute activité liée aux confinements successifs. Cependant l'activité tir à l'arc a pu se maintenir jusqu'en Mars 2020 en salle, puis à l'extérieur pendant l'été. Nous avons fait une vingtaine d'initiations.

Pour 2021, voici nos prévisions:

- >Renouvellement matériel archerie ;
- >Réparations Arcs Flèches ;
- >Diverses animations en coordination avec d'autres associations (Ecole, Fête de Pâques au Lac de la Rabaudié, etc) ;
- >Initiations au tir pendant l'été ;
- >Rencontre avec le club de Montech (Tarn-et-Garonne) pour l'organisation d'un run archery au Lac de la Rabaudié.

Le tout sous réserve des mesures sanitaires liées au Covid 19... Soyons optimistes pour 2021 !

Josiane Denuc, Présidente

Comité des fêtes Viane

Il s'avère que la conjoncture sanitaire n'a pas permis de faire les activités prévues, pour nous comme pour les autres associations. Seul le marché de nuit a apporté un peu de bonne humeur et cela a été une belle réussite avec beaucoup de monde.

Que 2021 soit pour les Vianais et les Vianaises une année avec joie, santé et bonheur !

Pour 2021, l'optimisme et l'enthousiasme du comité des fêtes vous propose les activités habituelles, si la conjoncture sanitaire le permet, c'est-à-dire un loto, un marché gourmand, la fête, le réveillon de la Saint Sylvestre, éventuellement une bodéga et bien sûr l'activité belote.

Les dates seront communiquées ultérieurement.

Associations

365 jours parents

La petite équipe de 365 jours parents vous adresse ses meilleurs vœux. Que cette année 2021 soit placée sous le signe de la coopération et du partage !

L'association 365 jours parents a pour but d'organiser des activités à partager en famille (langage des signes, danse...) ou des formations à destination des parents (communication, aromathérapie...).

En 2020, nous avons proposé une série de 5 ateliers « Voyage musical en famille ». Ces activités d'éveil musical à partager avec nos enfants étaient animées par un intervenant artistique, conteur, musicien et chanteur. Il nous a proposé des contes en musique, fait danser au son du djembé, et fait expérimenter les nombreux instruments qu'il a glanés lors de ses voyages. 17 familles ont participé à un ou plusieurs de ces ateliers, un succès !

Notre traditionnel « Vide ta chambre » (en parallèle du marché de Noël de Viane) n'a malheureusement pas pu avoir lieu en raison des contraintes sanitaires.

En 2021, dans l'espoir qu'il sera possible de proposer de nouvelles activités ou formations, n'hésitez pas à nous faire part de vos envies !

Contact : 365-jours-parents@laposte.net
<https://www.facebook.com/365JoursParentsTarn/>



Se canto

L'année 2020 a été une année compliquée pour tout le monde et n'a pas permis à l'association Se santo d'organiser ses manifestations habituelles (concours de la soupe au fromage, foire agricole et marché de Noël).

Le concours de la soupe au fromage fin Mars, très apprécié, a été très regretté par tous les inscrits auxquels il a fallu annoncer l'annulation de cette journée de convivialité, de retrouvailles et de partage. Cette année encore, il sera annulé.



Nous avons quand même organisé le Dimanche 24 Mai dans le respect des gestes barrières, une vente de « plants légumes – fleurs- aromates » avec la venue d'un maraîcher, sur la place centrale du village qui a eu beaucoup de succès et a réjoui les jardiniers de notre montagne. Pour cette année 2021, d'ores et déjà, nous avons contacté le maraîcher de l'an dernier qui est prêt à revenir pour renouveler l'opération de vente de plants. La date reste à préciser.

Nous organiserons notre « foire agricole » le dimanche 23 Mai (Pentecôte) et le marché de Noël en Novembre, si les contraintes sanitaires nous le permettent.

L'association Se santo vous adresse ses meilleurs vœux pour cette année 2021 !

Associations

Viane au fil des rencontres

Ne croyez pas que notre association s'est endormie depuis le mois de Mars. Non. Elle veille, elle guette le moment pour mettre le nez dehors.

Après une timide reprise à la rentrée de Septembre, nous avons dû rapidement plier bagages et reporter, une fois de plus, nos projets d'activités.

Un stage de poterie attend des jours meilleurs. Dès que le feu vert sera donné, nous reprendrons le fil de nos rencontres. Il est encore trop tôt pour donner une date, mais nous le ferons savoir.

En attendant, que 2021 apporte espoir et solutions.
Meilleure année pour tous !



AcarVie

Nous sommes allés les chercher en gare de Béziers.

Ils sont arrivés le dimanche 18 Octobre.

On avait entendu parler d'eux, ils ne nous connaissaient pas non plus.

Fuyant la guerre chez eux, dans le beau pays de Syrie, réfugiés pendant 7 ans au Liban, le beau pays d'à côté, ils sont descendus du train, sous un grand soleil, dans le beau pays de France.

Shamsa et son mari Ghasan. Et les enfants, Jalila, Batoul, Mohamed et Ahmed le plus petit.

Ils habitent une maison prêtée par une adhérente : vous avez dû les croiser depuis et peut-être avez-vous goûté aux spécialités de Shamsa vendues au bénéfice de l'association, lors du marché de Noël de Viane.

Les petits garçons vont à l'école maternelle de Viane, Jalila au collège de Lacaune.

Batoul reste à la maison. C'est une petite fille trisomique et diabétique. Elle est suivie par la perle des infirmiers.

Plusieurs bénévoles entourent la famille afin de leur procurer un sentiment de sécurité et les aider à appréhender la société française. Il y a des cours de français pour les parents, une aide aux devoirs pour les enfants, des accompagnements médicaux et des rencontres amicales. L'antenne d'entraide protestante de Bordeaux, une des signataires des "couloirs humanitaires", s'occupe de leur demande d'asile sur le territoire. A terme, Shamsa et Ghasan et leurs enfants pourront reprendre le cours de leurs vies, en toute autonomie, dans la région ou ailleurs.

L'association salue tous les hommes et femmes de bonne volonté, qui par leurs dons, leur engagement, leurs sourires, leurs paroles, leur ouverture de cœur et d'esprit, aident à l'accueil de cette famille éprouvée. Elle remercie la CCMLHL pour l'octroi d'une subvention.

Et comme de bien entendu : « Fas plan, e laissa dire ».

Association et Collectif d'Aide Aux Réfugiés à Viane et ses environs
3, rue du Font du Loc 81530 Viane

acarvie81@gmail.com

ACARVie

Associations

Foyer Laïque d'Éducation Permanente (FLEP)

Bonjour à toutes et tous !

Le FLEP vous inonde des ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui commence. Que 2021 soit une année étonnante et chaleureuse !

Au sein du FLEP, nous constatons qu'il n'est pas évident de rester mobilisés et impliqués pour maintenir une vie associative dynamique, du moins à la hauteur de ce que permet la situation incertaine. Et pourtant, nous croyons plus que jamais en la pertinence de notre association, ses actions et ses valeurs. Nous tentons comme nous pouvons de rester actifs et confiants, s'agrippant au moment présent puisque nous n'avons pas la main sur la suite, une situation après l'autre.

Quelques mots sur nos activités passées, présentes et futures:

Jusqu'à Mars, toutes les activités se sont déroulées normalement. Puis tout s'est arrêté. Le FLEP a consulté ses adhérents. Nous sommes arrivés à une solution commune : les familles qui le souhaitaient, ont été remboursées des séances non effectuées, et avec la somme restante (+ de 90% du montant) nous avons rémunéré les intervenants malgré la suspension des cours. Lorsque nous avons de nouveau le droit de sortir, les activités étaient presque finies et n'ont pas repris.

Par contre Cinécran81 nous a fait bénéficier de 3 séances de cinéma estivales, dont 2 en plein air, afin de rattraper les séances non effectuées. Plus de quarante spectateurs à chaque fois.

Belle surprise !

D'un commun accord avec la mairie, nous allons reconduire 2 séances en Juillet et Août 2021.

Puis est venu le temps de la rentrée, où après moult rebondissements les activités ont enfin redémarré.



Une nouveauté : des cours de guitare individuels pour les enfants (à partir de 6 ans) animés par Sébastien Vareilles. 30mins 10€. A notre grande déception, les cours se sont arrêtés depuis les vacances de Novembre et nous n'avons toujours pas eu l'autorisation de reprendre.

Des changements : au Yoga, nous avons accueilli une nouvelle intervenante, Marion de Moulin Mage qui propose un yoga tonique et convivial. Et c'est Catherine Chrétien qui prend le relais de Martine Bousseres sur la fonction de responsable d'activité.

Eveil artistique enfant : nous avons démarré l'année scolaire avec le semestre "peinture" afin que Stéphane Armangau puisse mener son activité à bien. Il avait été coupé dans son élan et très peu de séances peinture avaient pu avoir lieu l'année dernière. C'est donc le jeudi de 16h30 à 17h30 que 10 enfants de la maternelle s'expriment au milieu des couleurs.

Cette activité a été suspendue pendant 4 séances mi-Novembre, puis nous avons eu l'autorisation de la préfecture pour redémarrer. Les séances sont donc maintenues.

Stage de cirque : gros succès pour ce deuxième stage de cirque organisé pendant les vacances de la Toussaint. Le stage était complet et nous avons refusé 5 inscriptions. 9 maternelles et 13 primaires se sont initiés ou ont approfondi leur technique. Ce stage a pu avoir lieu de manière in extremis, puisque quelques jours plus tard nous étions re-confinés. Ouf !



suite →

Associations

Aujourd'hui l'incohérence règne entre ce que nous pouvons maintenir ou pas comme activité. Pour les adultes, rien n'est possible pour l'instant et chez les enfants nous avançons semaine après semaine, obstacles après obstacles... L'Assemblée Générale se tiendra à huit clos, nous afficherons le compte-rendu prochainement.

STAGE DE DANSE LIBRE ENFANTS



Nous faisons notre possible pour que le stage de danse prévu la 2ème semaine de Février puisse avoir lieu. Danse libre, fille et garçon, primaire uniquement, 9h30/12h, prix entre 15 et 30€ les 5 jours (selon le nombre d'inscrits). La MSA soutient ce stage afin de le rendre accessible à tous. Même dans l'incertitude sanitaire, n'hésitez pas à inscrire vos enfants. Nous aviserons au moment venu.

1ère semaine des Vacances de Février

du lundi 22 Février au Vendredi 26 Février 2021

primaires : 9h30/12h max 12 enfants

Le stage se déroulera à la **Salle polyvalente de Viane**

Via des jeux de mise en disponibilité corporelle, les enfants exploreront les possibles expressions de leurs corps en mouvement, exercices structurés, improvisations guidées, composition personnelle et en groupe, seront l'expérience dansante de ces ateliers.
Professeuse de danse contemporaine (DE depuis 2000), Laetitia accompagnera les enfants à jouer et à s'exprimer par leurs corps en mouvement, pour découvrir ce qui les anime au delà des mots.

Place limitée !

**Réservez avant le 5 Février : 06 77 37 17 75 ou
flepviane@yahoo.com**

FLEP

Foyer Laïque d'Éducation Permanente

Un autre stage cirque devrait voir le jour pendant les vacances d'Avril, du 26 au 30 Avril. Même formule, matin maternelle, après-midi primaire. Prix approximatif 30€/enfant, la MSA soutient également ce stage.

Nous prévoyons 2 conférences animées par le Parc du Haut Languedoc, sous réserve de confirmation, sur les plantes comestibles au Printemps et les champignons en Automne.

La fête de la musique, qu'on espère pouvoir vivre cette année, est prévue le samedi 19 Juin. Nous avons déjà commencé à l'imaginer, un beau programme est en cours d'élaboration, vous pouvez nous faire confiance à ce sujet ! On espère pouvoir y danser, y rigoler, dans un vent de légèreté et de convivialité, où chacun, petits et grands, jeunes et moins jeunes devraient pouvoir se régaler ! Nous avons hâte !

Nous avons besoin de FLAMs (Force Locale Active et Motivée) pour mener cette fête. Si vous avez un peu ou beaucoup d'énergie, faites vous connaître ! De manière globale, le Foyer est ouvert à toute personne voulant soutenir la vie locale, que se soit en s'investissant dans le bureau, en proposant ou menant une activité, en nous envoyant des propositions, des idées...

Prenez soin de vous en attendant de se réunir à nouveau. Nous vous souhaitons en forme pour reprendre là où les activités se sont arrêtées.

Le bureau du FLEP et son Conseil d'Administration
Mélanie, Anne-Lise, Adeline, Anthony, Yves, Nancy, Gilles, Véronique, Martine et Catherine.

Associations

Atelier de la Fontaine Couverte (AFC)

Vous désirez apprendre à dessiner, peindre ou modeler ? Venez nous rejoindre !

L'association l'Atelier de la Fontaine Couverte et tous ses membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2021 !

L'atelier est un lieu de création artistique. Nous développons les techniques du dessin, de la peinture, du pastel, du modelage dans un esprit de découverte et d'imagination. L'année 2020 avait été marquée par le début de séances de dessin d'après modèle vivant pour l'étude du corps humain et du portrait. Apprendre à dessiner ou à peindre c'est avant tout apprendre à regarder, à observer, à développer un regard poétique sur le monde. Paysages, portraits, objets, animaux ...formes abstraites ou figuratives... Vous serez surpris par votre capacité à pouvoir réaliser sur un simple support (papier, toile, carton...) des formes riches et poétiques, grâce à une nouvelle vision de la nature et à l'apprentissage de techniques graphiques. La persévérance et la rigueur alliées à la fantaisie donneront libre cours à votre imagination.

La beauté de l'art et de la nature c'est ce qui nous aide à accepter ce monde !
Créer de la beauté n'est-ce pas là le plus noble des desseins ?

En 2021, si les mesures sanitaires nous le permettent voici notre programme :

-->au mois de Juin, une exposition de l'Atelier de Viane et des Ateliers de Roquecézière est prévue pour célébrer l'anniversaire des 10 ans d'existence des Ateliers de Roquecézière. A cette occasion, nous aimerions organiser une grande soirée festive Cabaret Russe Tzigane ;

-->au mois d'Août, exposition lors de la fête de Viane et lors du marché de Noël en Novembre.

Nous ferons tout pour que la vie culturelle reprenne des couleurs !
Merci à tous les élèves-artistes pour leur fidélité et leurs belles créations.
Nos remerciements vont aussi à la municipalité pour son fidèle soutien.

Jours et Horaires pour les cours :

Cours : Lundi de 14h15 à 16h45.

Tarif : 20 € par mois (4 séances)

Adhésion à l'association : 20 € pour l'année

Les cours sont animés par Patrick Sassier, habitant de Roquecézière, artiste dessinateur, graveur, ancien professeur de dessin à l'Education Nationale, diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts de Paris (1976)

Pour tous renseignements : 06 86 61 01 21

Courriel : patricksassier@gmail.com



Associations

Association des Parents d'Elèves (APE)

L'APE vous souhaite une très bonne année 2021 et vous adresse ses meilleurs voeux !

L'APE organise des événements afin de récolter de l'argent pour soutenir l'école dans ses différents projets (voyages scolaires, sorties, intervenants extérieurs, achats de matériel pédagogiques) ou créer des manifestations à destination des familles du territoire. Il nous semble toujours important de mettre l'accent sur la partenariat avec les autres associations pour générer une dynamique locale et intergénérationnelle.

Pour mener de front les différentes activités et manifestations prévues au cours de l'année, on peut compter sur un bureau dynamique et une implication grandissante des parents.

Dans le contexte sanitaire actuel, la majorité des manifestations ont du être annulées mais nous avons tout de même maintenu certaines actions et nous espérons que les événements à venir pourront avoir lieu ! Le programme qui suit est donc sous réserve du contexte sanitaire... :

- >Organisation du goûter de Noël et achat de cadeaux pour les classes ;
- >Carnaval ;
- >Organisation d'une grande chasse aux oeufs avec les associations Vianaises ;
- >Participation financières aux voyages et sorties scolaires ;
- >Financement d'intervenants extérieurs ;
- >Achats de matériels pédagogiques ;
- >Recherche de soutien financier public (subvention) ;
- >Organisation de la fête de l'école et repas partagé.

Cette année fut très particulière pour nous, avec beaucoup de déceptions et de doutes mais l'envie et l'énergie sont toujours là ! Nous continuons donc à préparer et organiser les actions à venir afin d'être prêts à relancer la machine dès que cela sera possible !

Afin de pérenniser et développer les actions de l'APE, des bonnes volontés supplémentaires sont toujours nécessaires et bienvenues.

L'Association des Parents d'Elèves



Projet de nouvelle association

Une association souhaite voir le jour :

« Association pour la Préservation et la Mise en valeur du Patrimoine Vianais »
(A.P.M.P.V).

L'association aura pour but d'inventorier, de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine historique, naturel et culturel matériel comme immatériel de la commune de Viane ou ayant un lien avec la commune.

Si vous souhaitez plus de renseignements et rejoindre l'équipe, merci de contacter :
Marc Madern 06 85 17 01 58

Réseau des Jardiniers du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Secteur Gijou

Le Samedi 14 Mars 2020, nous avons organisé un atelier taille fruitiers chez Mr Marcel Bouisset. Nous étions une bonne vingtaine pour suivre les conseils de Samuel Souchay, pépiniériste à Broquiés. Nous nous sommes familiarisés à l'entretien des différentes espèces que contient le grand verger de Marcel.

Dans le cadre de notre concours annuel de jardins organisé sur tout le territoire du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (soit 118 communes sur les départements de l'Hérault et du Tarn), deux jardinières de notre commune ont été primées.

Mme Romuald Eliane de La Verbie et Mme Caumette Marie de la rue de la Prade, ont obtenu respectivement le 2ème et 3ème prix de la catégorie jardins d'agrément. Félicitations à toutes les deux.

Pour cette année 2021, nous avons établi un programme d'activité pour l'ensemble de nos secteurs ; nous espérons que les conditions sanitaires nous permettront de le réaliser. Il est actuellement en cours d'impression et sera envoyé à nos adhérents très prochainement. Il sera également disponible en mairie.



A la découverte de notre patrimoine

Blason de Viane

Avant propos

Le blason de la commune de Viane est représenté sur le site de la mairie, divers prospectus et plaquettes, les véhicules municipaux. Il y a quelques années, j'avais constaté une erreur dans le blasonnement (description du blason). Le mot « composé » (pièce honorable divisée en compartiments carrés remplis alternativement de métal et d'émail occupant toute la largeur de la pièce) était remplacé par « composé ». Je pense que la personne qui s'est occupé du site a cru à une erreur et a remplacé le « n » par un « s ».

Les mois et les années passent, et lors d'une rencontre avec Monsieur Maffre, maire de Viane, je lui fis part de l'erreur dans le descriptif, lui disant qu'il serait préférable de rectifier en mettant la bonne orthographe, ce pourquoi il fut favorable. Puis, quelques mois plus tard, je fus sollicité pour « parler » de ce blason.

Avant toute chose, voici quelques dessins pour que ce soit plus facile à comprendre.

Les formes de l'écu

Il peut être ancien ou moderne.



Ancien

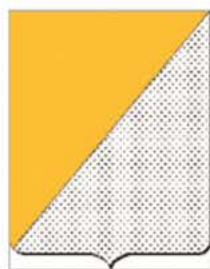


Moderne

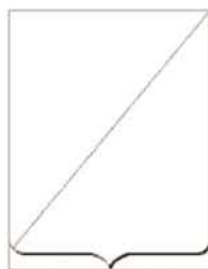
Les émaux

Les couleurs utilisées en héraldique portent le nom d'émaux. Les émaux sont partagés en trois groupes qui sont respectivement : les métaux, les fourrures et les couleurs.

Les métaux



Or = jaune



Argent = blanc

A la découverte de notre patrimoine

Les couleurs



Azur = bleu Gueules = rouge Sable = noir



Sinople = vert Pourpre = violet Orangé = orange

L'on remarquera que chaque écu ci-dessus est représenté moitié couleur et moitié, soit avec des traits ou quadrillage. Il s'agit de la représentation dite de « Pietrasanta ». Cette représentation étant réservée pour les impressions en noir-et-blanc, les grands aplats noirs (sable) n'étaient pas possible en imprimerie.

Voici les concordances :

Or = Jaune = rangée de points.

Argent = Blanc = vide.

Gueules = Rouge = hachures verticales.

Azur = Bleu = hachures horizontales.

Sable = Noir = quadrillé.

Sinople = Vert = hachures obliques gauche.

Pourpre = Violet = hachures obliques droite.

Orangé = Orange = quadrillé oblique.

Les fourrures



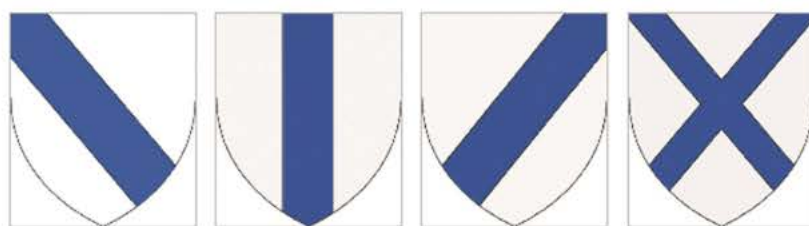
Hermine



Vair

Les pièces honorables

La pièce est une composante supplémentaire très courante que l'on peut rencontrer sur un écu. Sa forme est purement géométrique et occupe une ou des positions bien définies.

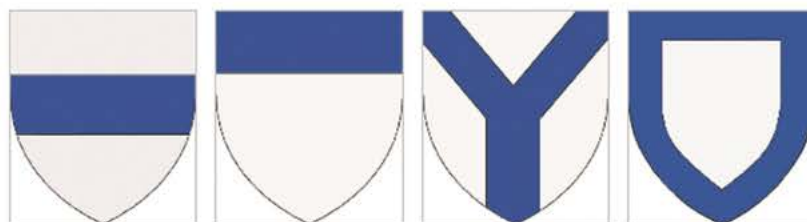


Bande

Pal

Barre

Sautoir



Fasce

Chef

Pairle

Bordure

A la découverte de notre patrimoine

Les meubles

En héraldique on appelle « meuble », toute figure dite mobile, à contrario des pièces dont les positionnements sont strictement définis. En effet, les meubles peuvent être placés indifféremment sur une partition ou sur une pièce et à n'importe quel endroit de celles-ci.

Il s'agit de figures (dessins) qui seront appliqués sur l'écu.

Voici l'essentiel pour comprendre et ne pas être perdu à la lecture de ces lignes. Vous aurez ainsi fait les premiers pas en héraldique. Mais qu'est-ce que l'héraldique ?

L'héraldique est une science et un art. Un art aux règles strictes, qui permet de créer, de définir et de codifier le blason. Le blason est un terme désignant la description des figures sur l'écu, d'où le terme générique qui en découle de « blasonnement ». Donc, le terme exact pour désigner la figure complète est « armes » ou « armoiries », lesquelles ne sont pas réservées à un individu unique, mais à une famille, une dynastie, etc... Bien entendu, chaque individu d'une même famille peut les modifier ou les personnaliser.

Les armoiries sont des figures emblématiques permettant de distinguer tous les individus d'une même famille et équivalent au « nom » patronymique, car dans les temps anciens, peu de personnes savaient lire et par conséquent l'imagerie était immédiatement perceptible pour le commun des mortels.

Les armoiries n'étaient absolument pas réservées à la noblesse et il y avait plus d'armoiries de roturiers que de nobles et ce dès le début. Ce n'est que progressivement que les blasons sont devenus l'apanage de la noblesse, mais à tort. Cette idée a faussement persisté dans l'opinion, notamment à la Révolution et après...

Les règles régissant le blason apparurent vers l'an 1000.

Pourquoi un blason ?

Comprendre les raisons de son apparition, nous impose de remonter au Moyen-Âge et imaginer un champ de bataille médiéval ou un tournoi. Chaque participant et spectateur doit savoir qui affronte qui. Présentateur des temps passés, le héraut d'armes annonce l'entrée en lice d'un chevalier ou participant en décrivant son blason. Il le blasonne.

En temps de guerre, les armées en présence sont composées d'un amalgame hétéroclite de piétons, d'archers, hommes d'arme, chevaliers et seigneurs plus ou moins fortunés, tous liés à un suzerain par lien de vassalité. Appelés au ban par leur suzerain respectif, ils sont présents pour la campagne. Mésestimer la force des liens de vassalité serait grande erreur. Au nom de ces liens, de nombreux vassaux suivront leur suzerain lors des croisades ; ce suzerain fût-il simple seigneur banneret (seigneur pouvant lever bannière et appeler ses vassaux à la guerre, ou autre).

Lors de ces batailles, le seigneur, en armes, protégé par sa cote de maille, le visage caché sous son heaume, n'est reconnaissable ni de ses vassaux, ni de ses ennemis. L'écu d'armes, en se personnalisant, va devenir le support de cette reconnaissance qui doit être immédiate et sûre.

De cette nécessité guerrière est né l'**Héraldique**.

Création de l'Armorial Général de France

En novembre 1696, le roi Louis XIV avait promulgué un édit, dont l'objet avoué était de remédier aux nombreux abus concernant le droit héraldique (changements, usurpations d'armoiries ou de timbres, brisures incorrectes, violations des règles, etc...), mais dont le but réel était plus prosaïquement fiscal, pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat, dangereusement vidées par les guerres extérieures. Dans ce but, tant les individus (nobles, ecclésiastiques, ou bourgeois roturiers des villes « franches », tous ceux qui « par leur mérite personnel tenaient un rang d'honneur et de distinction dans leur corps, compagnies et communautés »), que les communautés (administrations, dont les villes, corporations, institutions religieuses,...) devaient obligatoirement faire enregistrer leurs armoiries, moyennant 20 livres pour les particuliers, et probablement plus (à vérifier) pour les communautés. L'amende fixée pour défaut d'enregistrement fut fixée à 300 livres.

A la découverte de notre patrimoine

Pour mieux contrôler le processus, un nouvel arrêt de 3 Décembre 1697, décida de l'établissement d'un « Armorial Général », dont Charles d'Hozier fut chargé.

Ce dernier envoya ses commis sur tout le territoire. Comme de nombreux particuliers, comme de nombreuses communes, n'avaient jamais songé à se doter d'armoiries, les commis de Charles d'Hozier se chargèrent alors de leur en inventer, au moins pour ceux qui n'en déclaraient pas dans les huit jours.

Les attributions d'office, payantes évidemment, furent ainsi nombreuses ; parfois les commis composaient des armes parlantes, quelquefois de manière un peu facétieuse, par exemple un certain Calsat se vit attribuer un caleçon d'argent sur un champ d'azur, un autre, Malaunay de Bretagne, pour se moquer de lui, un visage d'homme avec un bouton sur le nez. D'autres portaient les signes ou symboles caractéristiques des professions de leurs porteurs : les cordonniers reçurent souvent des souliers, et parfois devant l'importance de la tâche, pour « faire du chiffre », on attribuait aux habitants de quartiers entiers les mêmes armoiries déclinées, avec des émaux différents.

Par exemple, on trouve des pages entières de l'Armorial Général de blasons portant une bande, barre, chevron, chef, sautoir, pairle, croix, fasce, pal, etc... écartelée pleine, échiquetée, losangée, gironnée, etc... différenciés seulement par les émaux systématiquement déclinés, en utilisant même les fourrures, vair et hermine, pour augmenter le nombre de combinaisons possibles. Parfois ces attributions d'office se sont substituées à des armoiries plus anciennes, que les titulaires avaient négligés de déclarer.



Saint-Lieux-lès-Lavaur
« D'or, au pal composé de sinople et d'argent »



Moulayres
« De sable, au pal composé d'argent et de sinople »



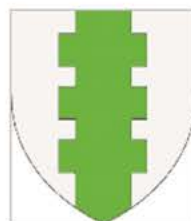
Giroussens
« De sable, au pairle d'or »



Marsal
« De sinople, au pairle d'argent »



Lescout
« D'azur, au pal bretéssé (crénélé haut et bas alternativement) d'or »



Massaguel
« D'argent, au pal bretéssé de sinople »

A la découverte de notre patrimoine



Cambounès

« De sinople, à la barre componée d'or et de sable »

Dès 1699, un nouvel édit exonéra les individus ou communautés qui se déclaraient trop pauvres de cette obligation, et, en 1709, l'obligation de l'enregistrement dans l'Armorial Général de France fut finalement supprimée. Ce dernier établi par Charles d'Hozier est constitué de 35 volumes, contenant 125 807 blasons coloriés.

Les tarifs d'enregistrement

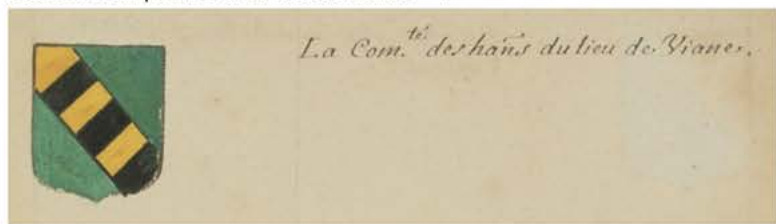
Rien n'étant gratuit en ce bas monde, les sujets devant déclarer ou acquérir un blason devaient payer un droit dont les tarifs d'enregistrement étaient les suivants :

- 1) Province : 300 livres.
- 2) Ville avec évêché ou cour supérieure de justice : 100 livres.
- 3) Ville ordinaire : 50 livres.
- 4) Duchés et pairies : 50 livres.
- 5) Comtés et marquisats : 40 livres.
- 6) Vicomtés, baronnies, vidamés : 20 livres.
- 7) Fiefs ayant basse ou moyenne justice : 20 livres.
- 8) Fiefs simples : 15 livres.
- 9) Prieurés et couvents : 25 livres.
- 10) Evêchés et abbayes : 50 livres.
- 11) Communautés supérieures : 100 livres.
- 12) Communautés laïques, corporations des villes épiscopales : 50 livres.
- 13) Communautés d'autres villes : 25 livres.
- 14) Sujets et particuliers : 20 livres.

Ce droit payé, le « blasonné » devait s'acquitter d'une taxe d'enregistrement s'élevant à 3 livres et 10 sols en sus des droits précédents non tenu compte, le cas échéant, des frais de poursuite...

Le blason de Viane

Il est répertorié dans le volume XV, à la page 2181. Son blasonnement est le suivant : « De sinople, à la bande componée d'or et de sable ».



Les fantaisies d'Internet

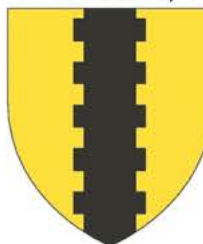
Sur Internet l'on trouve de tout ! Du bien et du moins bien.

Lorsque j'avais fait l'étude sur le blason de Faugères (Hérault) en 2009, j'avais recensé pas moins de 7 représentations différentes. Il en est de même concernant celui de Lacaze, où figurent 6 dessins :



Lacaze

« D'or, au pal bretessé de sable »



Blason fantaisiste !

A la découverte de notre patrimoine

Heureusement toutes les communes ne sont pas ainsi, et Viane fait partie des communes avec une seule représentation. Mais l'on aurait pu trouver ceci, sauf que le blasonnement est faux :



« De sinople, à la bande componée de sable et d'or »

Attribution d'office

Parmi les attributions d'office, il y a celle du marquis Guy-Henri III de Bourbon-Malause, qui refusa de produire ses titres de noblesse devant les commissaires du roi et retrancha la barre significative qui figurait sur ses armes. De nouvelles pierres, exemptes de tout signe de bâtardise, furent par lui substituées à celles qui décoraient les tours du château de Lacaze. Il fallut que trois commissaires de Louis XIV, un arrêt du Châtelet à la main, vinssent au château pour y faire rétablir, dans leur forme originelle, les armoiries des Bourbon-Malause.

Comme il ne présenta pas celles-ci lors du passage des commis de Charles d'Hozier, ce dernier lui attribua :



Blason d'office
« Tranché d'argent et d'azur »



Blason des Bourbon-Malause
« D'azur, à trois fleurs de lys d'or, au bâton de gueules péri en bande, à la barre d'argent brochant sur le tout »

Un peu d'humour !

Comme dit plus haut, afin de renflouer ses caisses, Louis XIV imposa à tous ses sujets utilisant un blason de le déclarer à un service d'enregistrement privatisé. Certains sujets au sens civique bien développé le feront de bonne grâce. La majorité se fera tirer l'oreille...

Le culte du résultat poussera les agents de cette compagnie, résultat oblige, dans une véritable et impitoyable chasse au « blasonnable ». Tout sujet, ayant quelques revenus, sera obligé d'acheter son blason sous peine de 300 livres d'amende et poursuite par voie de justice. Les commis de Charles d'Hozier, lequel avait été nommé juge général des armes et blasons de France, eurent à imaginer nombre de nouvelles combinaisons et les produisirent en série.

S'amusant largement, se stimulant sûrement les uns les autres, ils usèrent, et très largement, d'une faune peu héraldique et de calembours parfois du plus parfait mauvais goût. Certains, ayant sûrement quelques mauvaises rancunes et de vieux griefs à régler, qui avec les professions de justice, qui avec la maréchaussée, qui avec l'église, gratifieront leur victime d'un blason ridicule ou réellement humiliant. Le Grand Armorial Général de France regorge de ces blasons imposés. Ils sont bien amusants pour le lecteur, ils le furent probablement bien moins pour leurs heureux propriétaires.

Je vous laisse imaginer le sourire crispé de ces heureux blasonnables... et le délicat plaisir qu'ils éprouvèrent à payer cette rondelette et généreuse contribution !

A la découverte de notre patrimoine



Jean Ivert
« D'or, au I majuscule de sinople »



René Truellic
« De gueules, à la truelle d'or »



Robin de Malaunay
« D'azur, à une tête d'homme
le visage d'argent, les cheveux
de sable, avec un bouton sur le
nez du même »



Jean-Baptiste Neveu
« De gueules, à un navet d'argent,
feuillé de sinople »



Guillaume Le Cornu
« Vairé d'argent et de gueules,
au franc-quartier de sable,
au massacre d'or »



Emmanuel Bulet
« De sinople, au boulet d'or »



Hyacinthe Bazillais
« De sable, au bât de mulet
d'argent »

Viane, le 02 Janvier 2021
Michel Viala

Entre nous

Cette rubrique est une tribune libre ouverte à tous et à toutes pour s'exprimer, échanger, partager des idées ou communiquer des informations. Pour cette première édition, nous avons sollicité nos commerçants, en attendant d'autres participations. Cette rubrique n'est pas une vitrine publicitaire.

Epicierie Vival

Nous vous informons de nos nouveaux horaires, liés aux mesures sanitaires.

Du lundi au samedi : 7h30-12h30
14h00-18h00

Dimanche : 8h30-12h30

Toute l'équipe vous souhaite une très bonne année 2021 !

Tabac Presse Rouillard

J'ai repris le bureau de Tabac-Presses de Viane en Septembre 2000. Mais voilà, la fin de mon parcours est arrivé, la retraite est là. Je me suis donc posée la question de la reprise de ce commerce, ma fille ne voulant pas reprendre ma suite. C'est ma petite-fille Charline Foulquier qui a voulu reprendre, pourquoi pas ? Cela reste dans la famille. Depuis le mois de Novembre, nous vous proposons de nouveaux services : plus de presse, un nouveau rayon librairie nationale et le service paiement de proximité eau et impôts.

« La mer à la terre »

Vente de coquillages et plats à emporter.

Nous vous accueillons tous les samedis de 16h à 18h sur la place Robert Oulès, marché à Viane. Merci.

Garage du Gijou

vous souhaite ses meilleurs voeux pour l'année 2021 !

Nous vous proposons, du 1 Février au 31 Mars, une campagne sur la distribution. Pour tout renseignements, vous pouvez nous contacter : 05 63 37 55 06.

Mini-Ange

Bonjour, je suis commerçante. J'ai été sollicitée par Henry (le fromager de chèvre) et le gérant de The Chicken Man pour venir vendre sur votre marché. J'ai été accueillie avec gentillesse par les commerçants déjà présents, les habitants de Viane et l'équipe municipale.

Je suis présente tous les 15 jours d'Octobre à Avril et si cela m'est possible de Mai à Septembre tous les samedis. Je vends des œufs, de la volaille prête à cuire, de la découpe de volaille, des produits laitiers (brebis). Ce sont des produits locaux.

Venez rencontrer les commerçants de votre marché le samedi après-midi dès 16 heures. À bientôt !

Charcuterie Garric

Nous vous informons de nos congés du 24 Janvier au 7 Février 2021.

Béatrice coiffure à domicile

05 63 37 21 63

Vous envoie ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Entre nous

« La baraka »

Cathy Bertrand 06 72 96 39 80
Vente d'olives, fruits secs et huiles

Je vous informe que durant la période hivernale, n'étant pas présente sur le marché du samedi, je vous propose un service de livraison à domicile. La liste de mes produits est affichée au kiosque, face à la superette. N'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement.

Dans l'impatience de vous retrouver sur le marché, je vous souhaite à tous et à toutes une très bonne année 2021 !

Isabelle coiffure

Bonjour,
Je vous informe que votre salon de coiffure, « Isabelle Coiffure » s'est refait une beauté.

Je vous accueille dans un espace plus cocooning, avec des produits à la revente 100% naturel et Tarnais de la marque « Louise Emoi » (shampoings, savons, coffret barbier, etc).



Le salon est ouvert : le Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h, le Vendredi de 13h30 à 18h et le samedi de 13h30 à 17h30 (possibilité d'ouverture le Samedi matin sur demande).

Le reste du temps vous pouvez me contacter pour prendre rendez-vous à domicile.

Isabelle Coiffure salon et domicile:
07 87 27 19 31

Rôtisserie « The chicken man »

Nous vous souhaitons une année 2021 exceptionnelle et seront à nouveau à votre disposition dans le courant du mois de Février (date communiquée ultérieurement).

Kristel et Serge

Bon à savoir

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie:

du lundi au vendredi 8h-12h / 13h30-17h
sauf le jeudi matin (fermé au public)

Portage des repas à domicile pour les personnes âgées:

Renseignements: 05 63 37 17 31

ADMR Antenne de Viane:

06 84 09 37 71

Permanence: mardi 9h-12h

Cabinet médical Viane, Dr Couzinier:

05 63 37 56 16

Cabinets infirmiers Lacaune:

05 63 37 03 02 ou 05 63 37 03 33

Horaires d'ouverture du Bureau de Poste Intercommunal et Bureau d'Information touristique:

Avenue El Gaches du lundi au samedi
9h15-12h15

Permanences de l'assistante sociale:

1er mardi du mois de 9h à 12h
seulement sur rendez-vous
à la Maison du Conseil Général
à Brassac au 05 63 73 02 11

Garderie municipale:

Renseignements: 05 63 37 50 34

Service Transport à la demande:

Taxi des Monts de Lacaune:

Le Rocher - 81530 Viane

Tél.: 05 63 37 02 79 ou 06 74 65 20 75

Taxi Viala:

14 avenue de Naurois - 81230 Lacaune

Tél.: 05 63 37 20 54

Réservation salle polyvalente:

S'adresser au : 05 63 37 17 31

SIVOM du Plô du Lac eau et assainissement:

Mairie de Viane au 05 63 37 50 34 du
Lundi au Vendredi 13h30-17h

TARN Bus (ligne de Bus)

Planning et horaires sur le site internet;
www.tarnbus.tarn.fr ou 08 11 99 00 81

Rédaction du bulletin Municipal et impression:

Mairie de Viane

Place du petit train

81530 Viane